

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'ÉPÔNE**

**SEANCE DU 03 DECEMBRE 2024**

L'an deux mille vingt-quatre, le 03 décembre, à vingt heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la Présidence de Monsieur Ivica JOVIC, Maire d'Épône.

**Présents :**

M. Ivica JOVIC, Mme Isabelle MARTIN, M. Jacques FASQUEL, Mme Béatrice DI PERNO, M. Pascal DAGORY, Mme Danièle MOTTIN, M. Didier DIROL, Mme Nathalie BAUDOUIIN, M. Olivier ECHARD, M. Francis RIALLAND, Mme Danièle CLOUARD, M. Philippe LEFEVRE, Mme Marie TAINMONT, Mme Isabelle ROMAIN, M. Emmanuel BOLLE, M. Stéphane TRUFFAUT, M. Syed-Navid HUSSAIN-ZAIDI, Mme Nicole DEMAISON, M. Daniel RIPERT, Mme Eliane GILLARD, M. Franck BUNEL, Guy MULLER.

**Absents ayant donné procuration :**

M. Thierry ARFI procuration à M. Olivier ECHARD  
Mme Véronique LOURDIN procuration à Mme Isabelle MARTIN  
M. Rémi PUISSEBUR-RIPET procuration à M. Franck BUNEL  
Mme Florence JOUANNEAU procuration à Mme Danièle MOTTIN  
M. Raoul LIMA procuration à M. Didier DIROL  
Mme Harmony LE CALLENNEC procuration à Mme Béatrice DI PERNO  
Mme Sofia RAFAÏ procuration à M. Emmanuel BOLLE

**Monsieur Daniel RIPERT est élu secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**

27/11/2024

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice 29

Présents 22

Votants 29

**DATE D'AFFICHAGE :**

27/11/2024

**OBJET : EXTENSION DU PERIMETRE REGIONAL D'INTERVENTION FONCIERE ESPACE NATUREL DU BOUT DU MONDE**

**Vu** la loi n°82-213 du 02 Mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des Départements et des Régions, ainsi que les textes subséquents,

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** le Code de l'urbanisme, art. L.215-8, habilitant l'AEV à bénéficier de la délégation du droit de préemption des ENS,

**Vu** les orientations de destination des sols énoncées dans le plan local d'urbanisme intercommunal et le PADD,

**Considérant** l'intérêt de conforter la destination agricole sur le site du Bout du Monde, d'assurer l'accueil du public dans ces espaces naturels et boisés ainsi que la préservation et la mise en valeur de la biodiversité,

**Considérant** l'intérêt de la Commune de s'assurer de la viabilité de la gestion des terrains naturels ou boisés une fois acquis par la Région sur le site du Bout du Monde, par le biais d'une participation financière aux futures dépenses d'entretien, de surveillance et de gestion qui seront exécutées par Île-de-France Nature sur ces propriétés régionales.

**Considérant** que la création d'un périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) autorise Île-de-France Nature, grâce à sa politique d'intervention foncière et agissant au nom et pour le compte du Conseil régional, à acquérir, aménager afin de protéger, pérenniser et mettre en valeur ces espaces et les gérer en vue de la pérennisation de l'agriculture, de la biodiversité et de la préservation des ressources naturelles,

**Considérant** que La commission Travaux, Urbanisme, Aménagement du Territoire, Mobilité, Vie Économique et Espaces Verts a été consultée le jeudi 21 novembre 2024,

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Olivier ECHARD, Adjoint au Maire, délégué à l'Urbanisme, Aménagement du territoire et Espaces Verts,

**Après en avoir délibéré, A l'Unanimité (29 Voix Pour),**

1. **SOLLICITE** l'extension auprès d'Île-de-France Nature du Périmètre Régional d'Intervention Foncière à Épône, pour une surface d'environ 70 hectares située à l'Ouest de l'Espace Naturel du Bout du Monde, inscrite en zone AP (Agricole Protégée) du PLUi.
2. **DIT** que le plan de délimitation en annexe représente les contours de ce périmètre sur le territoire communal.
3. **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cet effet au nom et pour le compte de la Commune.
4. **PRECISE** que la délibération sera adressée à :
  - La Préfecture de Versailles

ÉPONE (Yvelines)

Certifié exécutoire le présent acte

Transmis au Préfet des Yvelines

Le **13 DEC. 2024**

Et publié/affiché le **13 DEC. 2024**



Ivica JOVIC

Maire d'Épône

Daniel RIPERT

Secrétaire de séance

